

# SOS-Torture

par Pierre de Senarclens

En 1983, le Comité suisse contre la torture, animé par son fondateur, le regretté Jean-Jacques Gautier, décida de convoquer à Genève un colloque sur les moyens de lutte contre la torture. Cette réunion rassembla près de 70 experts venant d'une trentaine de pays, représentant de nombreuses organisations défendant les droits de l'homme. Elle aboutit à la conclusion qu'il fallait développer un mécanisme permettant de renforcer le rôle des centaines d'ONG (organisations non gouvernementales) qui se sont constituées dans le monde pour combattre la torture. Elle suggéra en particulier la création d'un service accélérant la transmission des informations rassemblées par ces ONG, facilitant des interventions rapides auprès des Nations Unies et des autres organisations régionales chargées de la défense des droits de l'homme, favorisant aussi, lorsque cela apparaissait souhaitable, une concertation dans l'action, apportant enfin une aide aux victimes de la torture.

## Ses objectifs et méthodes

Après une période de gestation, SOS-Torture <sup>1</sup> voit le jour en janvier 1986. Son objectif est la lutte contre la torture, les exécutions sommaires, les disparitions, l'internement psychiatrique à des fins politiques et tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant. D'emblée la nouvelle organisation développe cinq types d'activités:

1) *Diffuser rapidement les appels des ONG membres du réseau.* A ce jour, SOS-Torture est au service d'environ 150 ONG, réparties dans l'ensemble du monde, en particulier en Amérique latine, en Europe et en Asie. Très vite les appels ont afflué, et leur retransmission dans un réseau toujours plus vaste a amplifié de manière significative la force et l'efficacité des campagnes contre la torture.

---

<sup>1</sup> De par ses nouveaux statuts: *Organisation mondiale contre la torture (OMCT)-SOS-Torture.*

Prenons un exemple quotidien. Une ONG, membre du réseau, nous informe qu'une personne arrêtée est menacée de torture, ou qu'elle vient de disparaître. Nous propageons aussi vite que possible cette information dans le réseau, à la presse, aux organisations internationales concernées, à toute autre instance ou mouvement susceptibles d'agir, leur demandant de faire pression sur les autorités responsables pour obtenir la libération, ou tout au moins la protection, de la personne en question. Cette pratique s'est avérée d'un précieux secours, contribuant souvent au secours des victimes, comme le prouvent les nombreux témoignages de reconnaissance que nous avons reçus.

L'originalité du mécanisme est évidente: la défense des droits de l'homme est offerte par des ONG directement concernées, connaissant bien la situation de leur pays ou de leur région, ayant des informations de première main, capables de réagir sans délais.

SOS-Torture ne vérifie pas l'information qu'elle propage, mais l'attribue à l'ONG qui la produit. Elle n'accepte toutefois dans son réseau que des ONG engagées dans la promotion et la défense des droits de l'homme. A ce jour, cette confiance n'a jamais été mise en défaut. L'Organisation s'est montrée sélective dans la constitution de son réseau.

2) ***Des stratégies d'action commune.*** SOS-Torture n'impose rien en la matière. Chacune des ONG garde son entière liberté d'agir en fonction de ses critères et des ses objectifs. Elle s'efforce d'encourager des actions concertées, tout en fournissant, lorsqu'elle le peut, des informations utiles au secours des victimes indiquées.

3) ***Favoriser l'utilisation des procédures internationales contre la torture.*** Les mécanismes existants en la matière sont souvent peu connus. Une requête mal formulée ou mal adressée peut être inefficace, voire même néfaste. De par sa situation à Genève, notre organisation est idéalement située pour conseiller les ONG à cet égard. Elle a déjà publié un guide en trois langues sur les procédures existantes.

4) ***Secours d'urgence aux victimes de la torture,*** ou aux personnes qui cherchent à les aider sur place. Dans les situations de répression, un secours rapide peut faire la différence entre la vie et la mort. Ainsi, l'envoi d'un billet d'avion, ou un appui juridique peuvent offrir une protection considérable. Il faut aussi, hélas, donner des soins aux victimes de la torture. Dans ces derniers cas également, nous nous efforçons d'agir de concert avec les organisations intergouvernementales ou les ONG capables de mobiliser les ressources nécessaires.

5) **Publication d'un bulletin** donnant six fois par an des nouvelles des membres du réseau, reproduisant certains appels et les suites qui leur ont été données, informant sur les moyens juridiques de lutte contre la torture, ou proposant des textes de réflexion concernant cette problématique.

## **Ses structures institutionnelles**

Au départ, les structures de l'Organisation n'étaient guère élaborées. Le groupe d'amis qui avaient lancé l'idée de SOS-Torture se réunissait régulièrement en Conseil pour épauler et superviser l'action du directeur, Monsieur Eric Sottas, et de la petite équipe formant le Secrétariat. En mars 1988 toutefois, une Assemblée générale réunissant les représentants des ONG membres du réseau a officiellement accepté les statuts de l'Organisation et élu un Conseil international composé d'une quinzaine de personnalités issues des diverses régions du monde, dont émane un Bureau plus restreint convoqué régulièrement pour suivre le travail du Secrétariat. Cette structure a l'avantage d'être aussi représentative que possible, sans occasionner des coûts déraisonnables de fonctionnement <sup>2</sup>.

## **Problèmes et défis**

La création de SOS-Torture en 1986, le développement qu'elle a connu depuis lors, n'aurait pas été possible sans l'appui financier de plusieurs organisations non-gouvernementales, de nombreuses associations privées, grâce aussi aux contributions des autorités de Genève, d'autres cantons et communes suisses, du gouvernement fédéral, des gouvernements français, suédois, danois, finlandais, de la Communauté européenne.

Les ressources financières de l'Organisation sont toutefois loin d'être à la hauteur des objectifs qui sont les siens. Conçue comme un instrument au service des ONG, l'Organisation doit garder des structures administratives légères. Toutefois les appels coûtent chers. Il faut les examiner pour s'assurer qu'ils correspondent bien aux critères de l'Organisation, demander parfois des informations complémentaires, puis les diffuser en plusieurs langues avec les techniques appropriées (télex, télepac, téléfax, téléphones, lettres), assurer concertation et suivi. Il convient aussi d'offrir les moyens modernes de communication

---

<sup>2</sup> *L'adresse du Siège d'OMCT-SOS-Torture est: 37-39, rue de Vermont - 1202 Genève.*

aux ONG membres du réseau, les faire bénéficier d'autres services, tels que l'aide aux victimes de la torture, le financement des activités juridiques ou de contact indispensables au développement de leur projet.

## **Considérations générales**

Il n'est sans doute pas besoin d'expliquer pourquoi nous luttons contre la torture. Il nous suffit de rappeler que le réalisme commande notre action. Nous avons célébré voilà quelques semaines le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui proclame notamment que «Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants». Les hommes et les femmes qui ont rédigé ce texte, ceux qui l'ont accepté à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948, savaient, pour l'avoir vécu, que la vie politique de toutes les nations doit être inspirée par certains principes, et que les peuples et leurs gouvernements doivent s'engager solidairement à les défendre, à les faire respecter. Depuis l'expérience hitlérienne, on connaît en effet le risque que comporte l'indifférence ou l'apaisement à l'égard des régimes répressifs. Les fondateurs des Nations Unies l'avaient bien compris: dans un monde emporté par une même histoire universelle, imbriqué dans des réseaux de communications toujours plus denses, conditionné par des systèmes économiques et sociaux inextricablement liés, nous sommes obligés de vivre en commun les tragédies de la société internationale. Aucun peuple ne peut survivre politiquement en limitant la défense de son régime à ses frontières territoriales. La solidarité entre les peuples n'est donc pas seulement une exigence morale, une obligation humanitaire, c'est une nécessité politique.

La Déclaration universelle, le Pacte sur les droits civils et politiques de 1966, situent à juste titre l'interdiction de la torture dans un ensemble de droits visant à promouvoir le plein respect de la dignité humaine. La torture est rarement un phénomène isolé. Elle s'impose le plus souvent comme un système de répression, dans des régimes fondés sur l'arbitraire et la violence, dans des situations de polarisation sociale, de guerre, de conflit civil, lorsque les passions fanatiques, d'essence idéologique ou religieuse, emportent les digues toujours fragiles du droit, de la justice et de la liberté.

Nous entendons assurer l'un des droits les plus fondamentaux de la personne. Mais il ne suffit pas de proclamer les droits de l'homme comme «l'idéal commun de l'humanité» pour s'entendre sur la signifi-

cation concrète de ces exigences normatives. On divergera toujours sur l'interprétation des droits de l'homme, sur la hiérarchie des valeurs qu'ils commandent, sur les stratégies de leur mise en œuvre. En d'autres termes, l'engagement pour les droits de l'homme est fondamentalement politique, ce qui signifie concrètement qu'il n'est pas d'accord universel sur les voies et moyens de leur réalisation. Certains travaillent par les voies juridiques. La Convention des Nations Unies contre la Torture de 1984, et la Convention européenne contre la torture de 1987 sont le fruit récent de leurs efforts. D'autres agissent plus particulièrement par des campagnes d'information, par la sensibilisation de l'opinion et des gouvernements, en s'appuyant sur les instruments juridiques existants. Certains optent de préférence pour l'action politique concrète, en militant dans un parti politique, en assumant des fonctions dans des mouvements sociaux. D'autres enfin choisissent de combattre pour le développement, pour changer les structures nationales et internationales créant les conditions de la violence et de la répression. Ces engagements sont nécessaires. Ils sont dignes du plus grand respect.

En choisissant de combattre la torture, nous sommes donc conscients d'être engagés par des moyens spécifiques sur un front plus large en faveur des droits de l'homme. La force de notre mouvement tient non seulement à la cause qu'il défend, mais aussi à ses méthodes. Nous nous sommes mis au service d'ONG qui luttent contre la torture, sans demander d'elles d'autres conditions que le respect de la non-violence et de l'honnêteté dans la transmission des informations. Nous pensons reconnaître ainsi l'exigence de solidarité internationale et les conditions particulières des pays, des régions où se développe la lutte contre la torture. Par cette modalité d'action, le Nord et le Sud de notre planète, l'Est et l'Ouest sont désormais unis dans un même combat, les ONG de toutes les régions du monde se mobilisant, avec leurs moyens spécifiques, en fonction de leurs réalités quotidiennes, au service de la même cause.

Nous sommes conscients des limites d'un militantisme visant l'opinion publique et les gouvernements. Les appels sont d'un faible secours lorsqu'aucune autorité n'assume la responsabilité des exactions commises par des forces paramilitaires ou des «vigilantes» aux mains de groupes privés. Ces phénomènes apparaissent aujourd'hui inmanquablement avec la dégradation des conditions économiques et sociales, et ce processus échappe parfois au contrôle des Etats concernés. La prolifération des situations de ce genre obligera les ONG à définir des modalités d'action internationales plus cohérentes, plus précises aussi, par exemple en orientant leurs appels vers les gouvernements ou les

organisations intergouvernementales susceptibles d'infléchir concrètement le développement économique ou la politique des pays concernés. Nous cherchons également à pallier la relative carence d'ONG dans les pays de l'Est de l'Europe ou en Afrique. Enfin, nous savons qu'il faudra encourager des initiatives de grande envergure pour faire reculer l'utilisation courante de la torture à l'égard des prisonniers de droit commun, pratiques poursuivies en de nombreux pays.

**Pierre de Senarclens**

*Président de l'OMCT-SOS-Torture*

---